

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 7 avril 2014 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :

Mélanie Vogt, conseillère  
Dominique Poulin, conseiller  
Colette Gagnon, conseillère  
Diane Kirouac, conseillère  
Alexandre Bergeron, conseiller  
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il invite les élus et les gens présents à se joindre à la famille de Robert Poliquin et Anick Bleau pour un souper bénéfique organisé par la Fondation en Coeur. Rappelons-nous que Monsieur Poliquin et Madame Bleau sont les parents de la petite Mélia décédée il y a quelques temps. Cette activité permettra d'amasser des fonds et venir en aide à la recherche. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2014-032 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** l'ordre du jour du 7 avril 2014 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-033 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2014**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2014 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-034 Approbation des comptes pour la période du 3 mars 2014 au 7 avril 2014**

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2172 à #2247 au montant de 109 357.73\$ ;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 7 avril 2014.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2014-035 Déléguer un représentant de la Municipalité à la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC d'Arthabaska**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a engagé une procédure de ventes pour taxes concernant 1 propriété en collaboration avec la MRC d'Arthabaska ;

**Attendu que** la vente aura lieu le 12 juin prochain dans les bureaux de la Ville de Victoriaville ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert doit désigner un représentant qui agira pour et au nom de la Municipalité lors de cette vente ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert nomme Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à agir comme représentante de la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement des taxes.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-036 Demande à la CPTAQ – Luc Poyet**

**Attendu que** Monsieur Luc Poyet désire déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de construire une résidence principale sur un terrain portant les numéros de lot P-1054 et P-1057 d'une superficie de plus ou moins 18 580 mètres carrés ;

**Attendu que** ce dit terrain appartient à Monsieur Joseph Poyet, père de Monsieur Luc Poyet ;

**Attendu que** l'emplacement visé par la demande est un boisé mixte. Ce terrain est enclavé entre la route 122 et la rivière Nicolet, de chaque côté il y a des résidences et de l'autre côté de la route un champ en foin ;

**Attendu que** l'emplacement visé est impropre à l'agriculture de par la morphologie du terrain et sa petite superficie ;

**Attendu que** la municipalité est consciente qu'il y a des emplacements disponibles ailleurs sur le territoire de celle-ci, mais que dans le cas présents, si la demande était autorisée, il y aurait un gain pour l'agriculture de par l'exploitation d'une érablière et la valorisation du boisé laissé à l'abandon ;

**Attendu que** la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert appuie la demande de Monsieur Luc Poyet à la CPTAQ.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-037 Dossier Jean-François Labbé**

**Attendu que** Monsieur Jean-François Labbé a fait une demande pour enterrer un fossé sur sa propriété en avril 2012 ;

**Attendu que** cette demande lui a été accordée par la municipalité et ce à certaines conditions ;

**Attendu qu'**une plainte a été formulée à la MRC par un citoyen concernant la manière dont le fossé a été fermé ;

**Attendu que** la MRC est venue vérifier les travaux de fermeture et en a conclu qu'il ne s'agit pas d'un fossé mais bien d'un cours d'eau ;

**Attendu que** la municipalité a avisé Monsieur Labbé de cette situation et a demandé à celui-ci de remettre le fossé dans son état naturel ;

**Attendu qu'**en décembre 2013, aucun travail en ce sens n'a été effectué par Monsieur Labbé. Donc, la municipalité à procéder à ces dits travaux ;

**Attendu que** suite au réaménagement du cours d'eau, Monsieur Labbé a déposé une réclamation à la municipalité concernant l'argent engagé pour la fermeture du fossé ;

Par conséquent, il est **proposé par** Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** la municipalité offre à Monsieur Labbé, un montant de 2000.00\$ avec quittance finale et aucun autre recours.

Il est **adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-038 Proclamation de la Semaine de l'action bénévole 2014**

**Attendu que** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

**Attendu que** pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

**Attendu que** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

**Attendu que** plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

**Attendu qu'**il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité ;

**Par conséquent,** au nom du Conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Albert, je, Monsieur Alain St-Pierre, maire, proclame par la présente que la semaine du 6 au 12 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2014 ;

**De plus,** j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**Résolu** à l'unanimité de conseillers

**2014-039 Commandite École Amédée-Boisvert- agenda scolaire**

**Attendu que** Madame Sylvie Jobin, directrice de l'École Amédée-Boisvert sollicite le conseil comme commanditaire afin de minimiser les frais de l'agenda scolaire chargés aux élèves de l'école ;

**Attendu que** la contribution demandée est de 50\$ comme les années précédentes ;

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** cette demande soit acceptée.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-040 Service de la paie**

**Attendu que** Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait part au comité administratif du temps qu'elle mettait à préparer et concilier les paies des employés municipaux ;

**Attendu que** le comité a demandé à Madame Crête de s'informer auprès d'institutions financières des services et coûts relatifs suivants : la préparation du calcul de la paie, la production d'un journal des transactions, la production d'un registre des salaires et d'un rapport d'écritures comptables, la production des T4 et relevé 1 et de relevés d'emploi, l'émission de chèque ou virement automatique ainsi que la gestion des remises gouvernementales ;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** le conseil accepte la proposition de Desjardins Employeur D. Les coûts seront en moyenne de 26.79\$ par semaine, Madame Crête est autorisée à conclure l'entente.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2014-041 Levée de la séance du 7 avril 2014**

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la séance du 7 avril 2014 soit levée à 20h25.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête, Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière